

Demande d'autorisation de défrichement - Commune de Vasseny - Société GSM Secteur Picardie
Compléments au dossier de demande de défrichement déposé le 07/09/2017

1- Densité par essence

Prévu p.158 de l'étude écologique pour la strate arborée :

Tableau 44 : Liste des essences à utiliser pour la création de milieux boisés

Nom scientifique	Nom vernaculaire	commentaire
Strate arborée		
<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn.</i>	Aulne glutineux	Espèce 'objectif'
<i>Salix alba L.</i>	Saule blanc	En plus faible proportion
<i>Prunus avium (L.) L. [1755]</i>	Merisier vrai	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	
<i>Quercus robur L.</i>	Chêne pédonculé	
Strate arbustive		
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	En lisière
<i>Salix cinerea</i>	Cornouiller sanguin	
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	

- **Moins de 1500 plants/ha**
- **Espacement entre les lignes : 3 m**
- **Espacement entre les plants : 2,5 m**

En suivant ces prévisions, ceci représente : 33 lignes de 40 plants pour un total de 1 320 plants/ha

GSM prévoit pour la strate arborée la répartition suivante :

55% de chêne pédonculé, 30% d'aulne glutineux, 5 % de saule blanc, 5% de merisier vrai, 5% d'érable sycomore

Soit :

726 plants : Chêne pédonculé

396 plants : Aulne glutineux

66 plants : Saule blanc

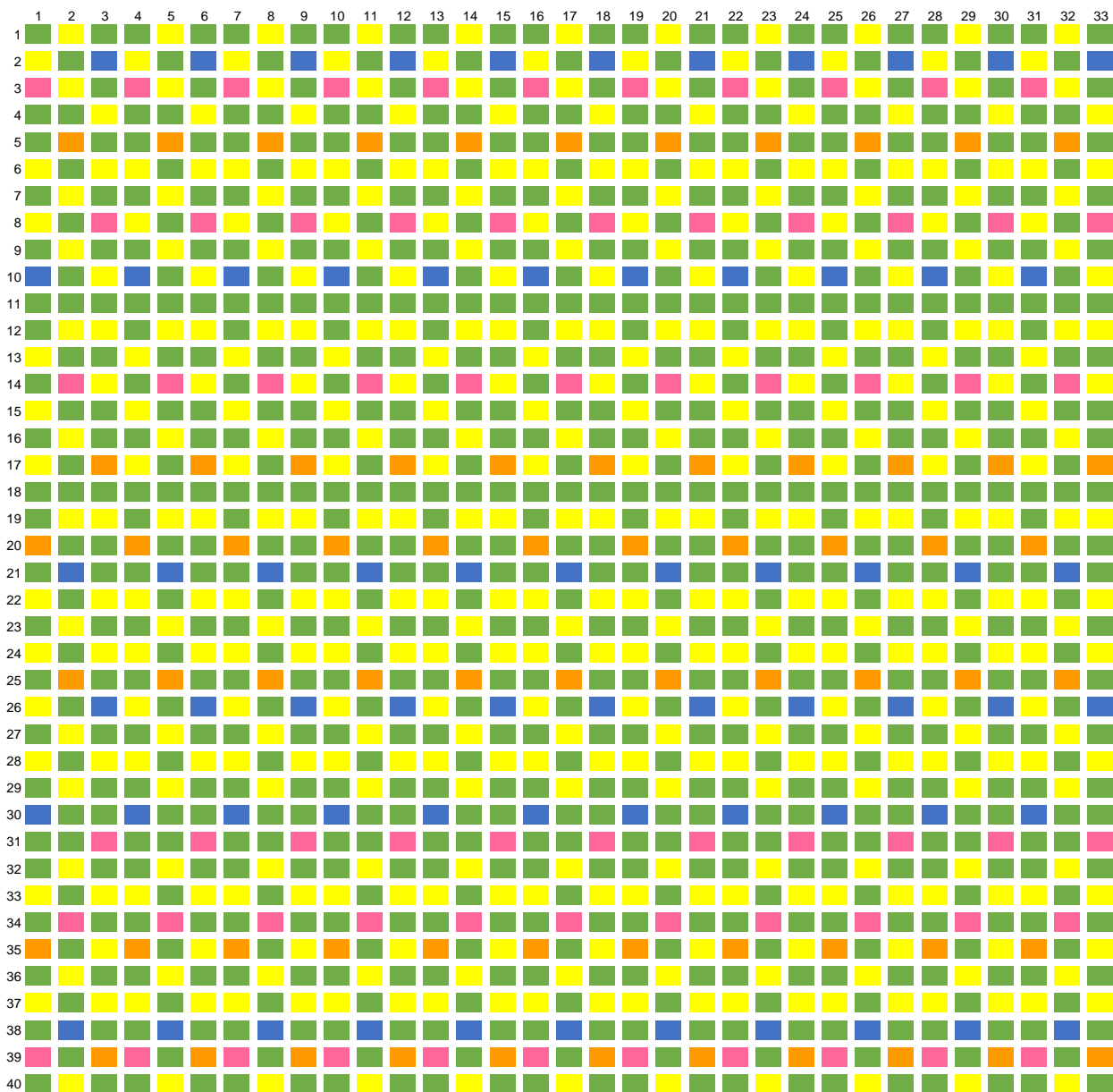
66 plants : Merisier

66 plants : Erable sycomore

Chaque ligne comprendra ainsi : 22 plants de chênes pédonculés, 12 aulnes glutineux, 2 saules blancs, 2 merisiers vrais et 2 érables sycomores

2-Schéma de plantation

Prévu dans l'Etude écologique (P.157-158) et détaillé ci-dessous :



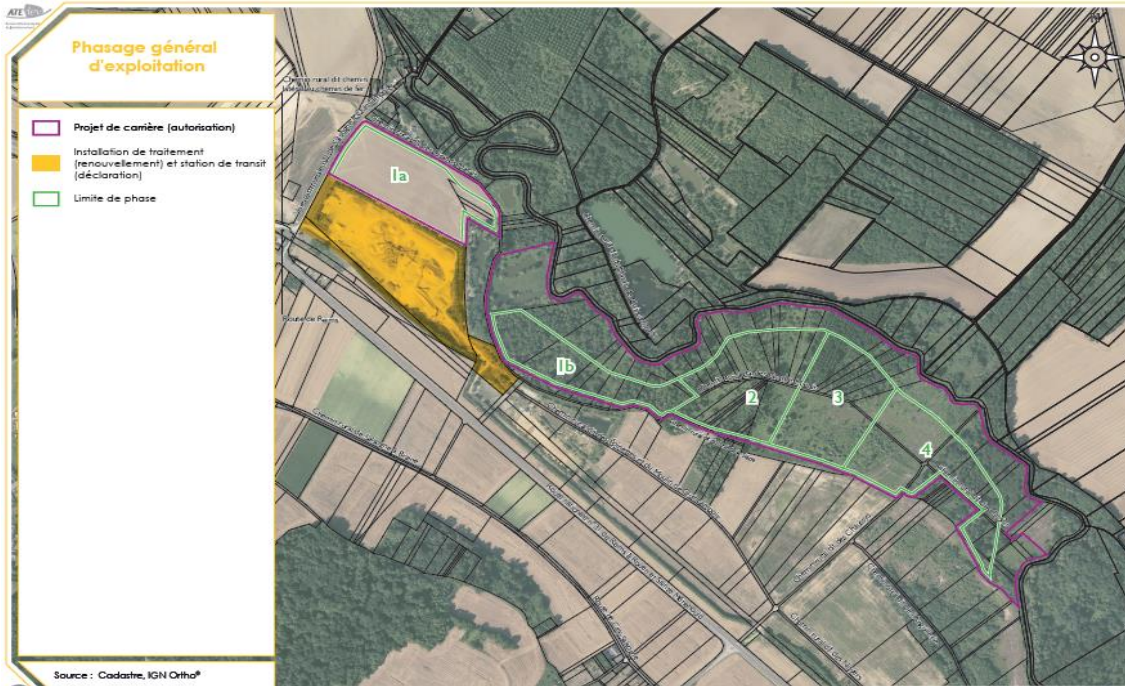
Légende :

	Chêne pédonculé
	Aulne glutineux
	Saule blanc
	Merisier vrai
	Erable sycomore

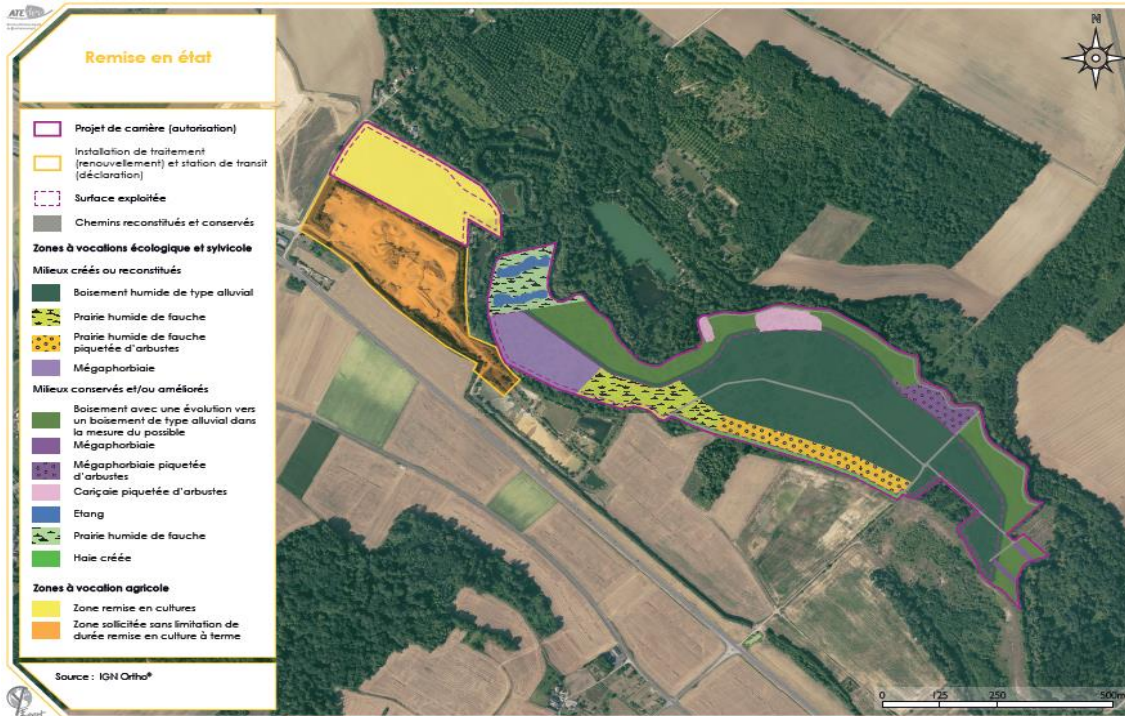
3- Phasage de reboisement

Extrait p.47 du dossier de demande :

La remise en état des terrains se fera au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation et de l'apport de matériaux inertes extérieurs : la phase n-1 sera en cours de remblaiement lorsque la phase n sera en cours d'exploitation



Les phases qui seront reboisées pour partie sont les phases 2 à 3 selon le schéma de la page 60 du dossier de demande d'autorisation :



Prévision du phasage de reboisement :

N	Obtention de l'AP, diagnostic archéologique et travaux préliminaires (clôtures, bornage...)
N+1 :	Extraction phase 1a et 1b, décapage phase 2
N+2 :	Réaménagement phase 1a, Extraction phase 2, Décapage phase 3
N+3 :	Réaménagement phase 2, Extraction phase 3, Décapage phase 4
N+4 :	Plantation phase 2 (environ 5 ha reboisés), Réaménagement phase 3, Extraction phase 4
N+5 :	Plantation phase 3 (environ 4 ha reboisés), Réaménagement phase 4
N+6 :	Plantation phase 4 (environ 5 ha reboisés)
N+7 :	Utilisation de la phase 1b en bassins de décantation et Finalisation de la remise en état du site
N+8 :	Finalisation la remise en état du site

4- Tableau des travaux d'entretien de plantation par année

A partir de la remise en état de chaque phase : Actions de gestion prévues par 159 et 163 de l'étude écologique, et détaillées ci-dessous :

Toutes les interventions décrites ci-dessous seront réalisées par un professionnel

Année N	Plantation selon les schémas de plantation des plants de la strate arborée et de la strate arbustive.
Année N+1	Intervention sur les lignes pour dégager les plants de la concurrence (adventices, autres ligneux...).
Année N+2	1° broyage entre les lignes avec un regarni des lignes si besoin. Intervention sur les lignes pour dégager les plants de la concurrence (adventices, autres ligneux...). 1°élagage doux et 1°taille de formation.
Année N+3	Intervention sur les lignes pour dégager les plants de la concurrence (adventices, autres ligneux...).
Année N+4	2° broyage entre les lignes. 2°élagage et 2°taille de formation si besoin. Régulation des saules et aulnes (coupe à 80cm de haut afin qu'ils accompagnent les plants dans leur développement).
Année N+5	Intervention sur les lignes pour dégager les plants de la concurrence (adventices, autres ligneux...). Régulation des saules et aulnes.
Année N+6	3° broyage entre les lignes.
Année N+7	Régulation des saules et aulnes.
Année N+8	3° élagage et 3° taille de formation si besoin. A partir de cette année, les chênes vont se développer correctement, il n'y aura plus de risque de concurrence.